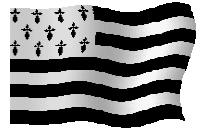


# 3<sup>ème</sup> TRAIL ÉQUIPEMENT DÉCOUVERTE

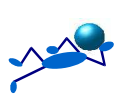


**MONTERBLANC**



**STERWENN**

Vendredi 8 MAI 2009



## Sommaire

Le mot du DDEA du Morbihan _____	3
Le mot de la Présidente de la FNASCEE _____	4
Le mot du Président de l'ASCEE du Morbihan _____	5
La commune de MONTERBLANC _____	6
L'accès _____	7
Le règlement du 3 <sup>ème</sup> Challenge Équipement Découverte _____	8
La présentation des épreuves _____	13
L'hébergement _____	15
Le programme _____	18
Le Comité d'organisation _____	19
La fiche d'inscription individuelle _____	20
La fiche récapitulative des inscriptions _____	22



## Le mot du Directeur Départemental de l'Équipement et de l'Agriculture du Morbihan

Le Morbihan, terre et mer, d'accueil touristique de grande renommée ne peut faillir lors du prochain défi de l'ASCEE 56.

La commune de Monterblanc, proche de Vannes ville historique remarquable, et proche du Golfe du Morbihan, est un site privilégié pour l'organisation du Trail 2009.

L'ASCEE 56, coutumière d'organisation de challenges nationaux saura mettre tout œuvre pour le succès de cet événement sportif.

Le personnel de la Direction Départementale du Morbihan, et moi-même, lui assurons notre soutien pour que cette manifestation soit une totale réussite au même titre que toutes les autres activités.

A très bientôt donc dans le Morbihan ...

Bien amicalement

Philippe CHARRETTON



3/22



## Le mot de la Présidente de la FNASCEE

C'est avec beaucoup de plaisir que les amoureux du sport et de la nature se retrouveront pour ce troisième TRAIL dans ce beau pays du Morbihan.

Ce rendez-vous sera l'occasion pour tous les participants de découvrir à travers la forêt bretonne un parcours sportif à travers des sites chargés d'histoires celtiques.

Je remercie Christophe BEDARD et toute son équipe d'avoir permis la réalisation de cet événement par leur enthousiasme et leur volonté.

Nul doute alors que ce rassemblement sportif sera placé sous le signe de l'amitié et de la convivialité !

Bonne randonnée à tous !

Joëlle GAU



## Le mot du Président de l'ASCEE 56

L'ASCEE 56, forte d'une équipe d'environ cinquante coureurs à pied a tout naturellement eu envie de se proposer pour organiser le 3<sup>ème</sup> Trail Équipement 2009.

Patrick, marathonien averti, nous a proposé de participer au Trail "TRI CONDAT HENT" de MONTERBLANC. Ce site permet également de vous héberger sur place.

Aussi nous serons très heureux de vous recevoir pour cet événement sportif national sur un site particulièrement bien situé :

- proche de Vannes, commune au patrimoine historique très riche,
- à proximité de la presqu'île de Rhuys,
- et du Golfe du Morbihan.

Chacun, coureur, randonneur, et accompagnateur pourra ainsi apprécier les atouts touristiques du Morbihan !

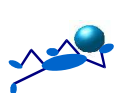
Les membres du comité directeur de l'ASCEE 56, forts d'une expérience et d'une compétence avérées lors de l'organisation des challenges et manifestations nationaux de voile, VTT, cycliste, congrès (2), Dasce, départ Raid Cyclo, souhaitent mettre tout en œuvre pour que cet événement sportif se déroule dans la convivialité, la sécurité, et l'amitié.

L'iode et l'ASCEE 56 seront au rendez-vous !

Nous vous attendons nombreux !

Bien amicalement

Christophe BEDARD



## La commune de MONTERBLANC



MONTERBLANC devait s'appeler BUDWERE, selon les précisions contenues en un acte du 21 septembre 852 (Page 17 du cartulaire de REDON).



Église St Pierre Monastique

Un monastère a pu changer le nom de la localité devenue 'Moustier' ou "Moustoir". Les moines portant un habit blanc, il s'est transformé en "Moustoir" blanc", puis MONTERBLANC. D'ailleurs, le nom breton "Sterhuèn" trahit une origine monastique.

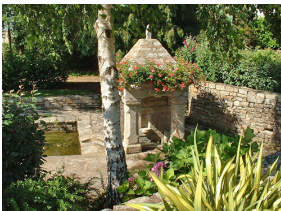
Au village du "Grand-Gillard" une parcelle est toujours dénommée "Er Loestr", "Le Cloître". Le Monastère semble avoir été détruit au 10<sup>ème</sup> siècle, lors des invasions normandes.



Chapelle de Mangolérian

A la restauration religieuse, au 11<sup>ème</sup> siècle, MONTERBLANC fut rattaché à la Paroisse de PLAUDREN. En 1800, il passa dans l'arrondissement de VANNES et, en 1801, dans le Canton d'ELVEN. Précédemment, il dépendait de QUESTEMBERT. MONTERBLANC fut érigé en Paroisse en 1802, avec comme premier Recteur Joseph LE TEXIER, né à "Kerduperh" en 1788.

L'agglomération de MONTERBLANC se situe dans un col entre une colline haute de 143 mètres se raccordant au Sud au plateau et une crête longue de 2 kilomètres qui s'abaisse de l'altitude 90 mètres prise au Nord du bourg de la Vallée de l'Arz.



Fontaine St Pierre

La Commune de MONTERBLANC, située sur un plateau culminant à 150 m, offre une vue très agréable sur le Golfe du Morbihan, la presqu'île de Rhuys, et sur l'océan, par temps très dégagé.

Par rapport à VANNES, principal pôle d'attraction, l'agglomération est située au nord-est à 11,5 km, la limite territoriale n'est qu'à 7,5 km.

Le Bourg est situé à 7 km à l'ouest d'ELVEN, chef-lieu de Canton.

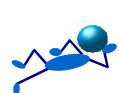
Ses atouts économiques : la présence d'un aérodrome (piste de 1530 mètres).

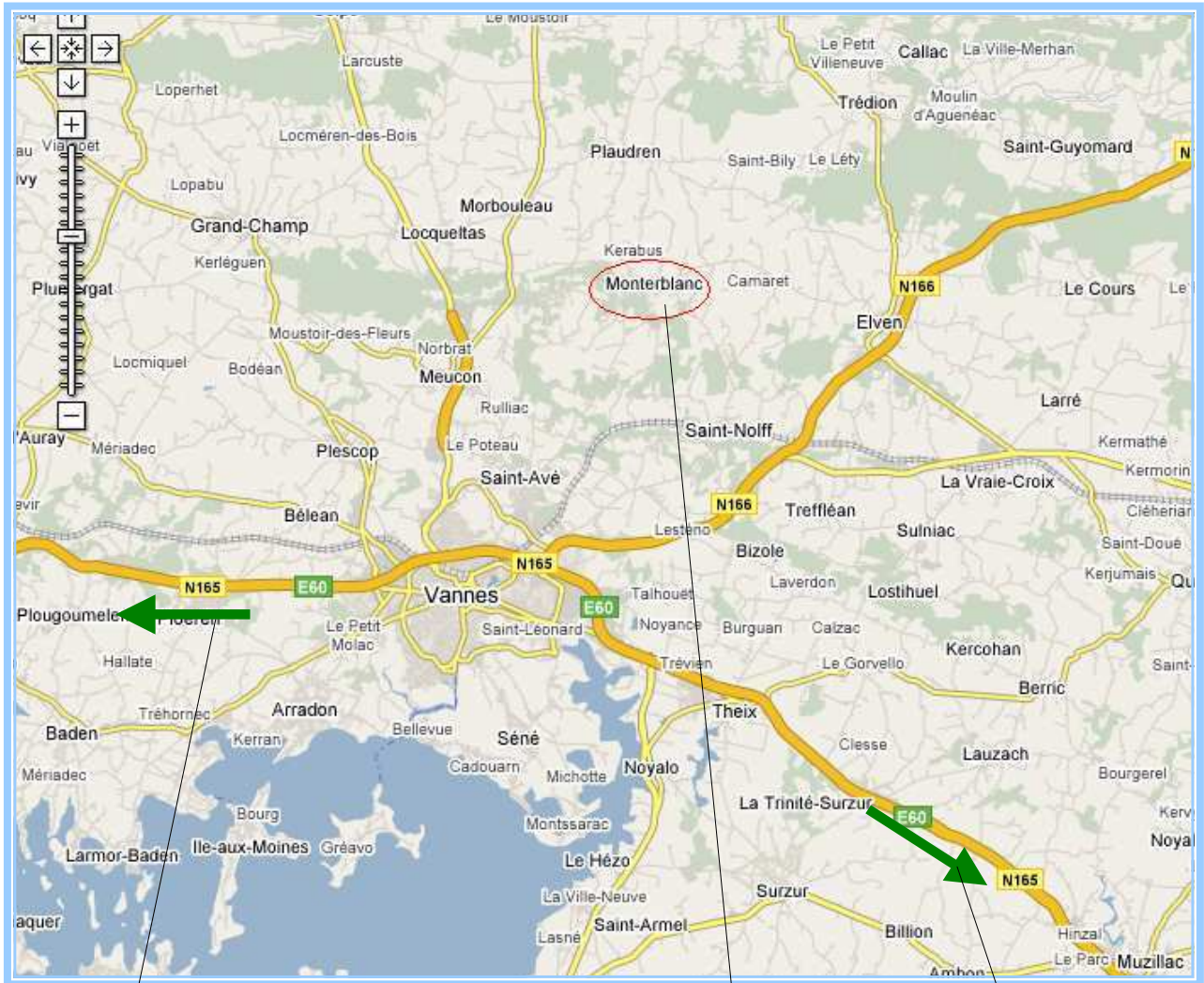
Ses atouts sociaux et culturels 26 associations allant du sport au culturel animent la commune.

Ses atouts touristiques : des possibilités sportives et de loisirs dans l'environnement de l'aérodrome où se sont développés : un aéroclub, le club parachutiste le plus important de Bretagne, un centre équestre. De nombreux chemins : piétonniers, équestres et VTT. Un terrain de camping. Tout ceci à proximité d'un site sur lequel on découvre une chapelle du 16<sup>ème</sup> siècle et des halles à Mangolérian.



La commune dispose de nombreuses traces de l'histoire

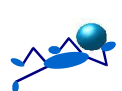




Vers BREST

Vers NANTES

**3<sup>ème</sup> Trail Équipement  
Découverte**



## Règlement du 3<sup>ème</sup> challenge TRAIL EQUIPEMENT DÉCOUVERTE

### **Article 1<sup>er</sup> - Date et lieu**

Placé sous l'égide de la Fédération Nationale des ASCEE, le 3<sup>ème</sup> challenge national de Trail Équipement découverte se déroulera le 8 mai 2009 à Monterblanc dans le Morbihan.

### **Article 2 - Participants autorisés**

Ne sont admis à participer que les adhérents des ASCEE affiliées à la FNASCEE et remplissant les conditions édictées par l'article 3 du règlement administratif général commun à tous les challenges sportifs de la FNASCEE suivant sa rédaction en vigueur à la date du challenge, à savoir :

- les adhérents employés dans les services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) qu'ils soient titulaires, auxiliaires ou contractuels, y compris les agents issus du ministère de l'agriculture et de la pêche et ceux des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- les adhérents retraités du MEEDDAT et de l'ex ministère de l'Équipement,
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement,
- Les stagiaires des écoles du MEEDDAT, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels,
- les enfants de l'adhérent travaillant au MEEDDAT,
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs,

*Pour les descendants, lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans, ils doivent être titulaires d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent les noms, prénoms et date de naissance de l'enfant*

Compte tenu du règlement du Trail Tri Condat Hent qui sert de base au challenge Équipement Découverte **seules les personnes majeures peuvent participer**. "Les assimilés" sont interdits dans les disciplines individuelles (article 5 du règlement sportif général commun à tous les challenges sportifs de la FNASCEE).

### **Article 3 - Contrôle des engagements des participants**

Chaque ASCEE participante doit fournir à l'organisateur la fiche individuelle de chaque participant ainsi que la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le président d'appartenance.

Cette dernière devra mentionner la date du certificat médical, la filiation, l'identité, le numéro de la carte FNASCEE à jour de cotisation pour 2009.

En outre devra être joint à cette liste :

- Soit la copie de la licence de la fédération sportive FFA ou FFME datée et signée par un médecin.
- Soit la copie de la carte FNASCEE datée et signée par un médecin.
- Soit la copie du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course (8 mai 2009).





Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du Président de l'ASCEE participante.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la commission permanente des Sports de la FNASCEE. Celui-ci devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCEE correspond à la liste signée par le président de cette dernière. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité.

Il collectera les cartes ASCEE 2009 et l'original du certificat médical ou de la licence (FFA ou FFME) de l'année 2009 autorisant la pratique de la course à pied.

Les documents originaux sont remis aux participants à l'issue du challenge. Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président ne pourra, de quelque manière que ce soit, prendre part au challenge.

#### **Article 4 - Inscriptions**

- Les compétiteurs :  
Un forfait d'un montant de 70 € par participant sera demandé lors de l'inscription. Ce prix comprend l'inscription à la course ou à la randonnée, le repas du jeudi 7 soir, la nuitée du jeudi 7, le petit déjeuner du vendredi 8, le déjeuner "après-course" du vendredi 8, le dîner du vendredi 8, la nuitée du vendredi 8.
- Les accompagnateurs :  
Un forfait d'un montant de 70 € sera demandé lors de l'inscription.

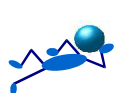
#### **Article 5 - Comité d'organisation**

Un comité d'organisation est mis en place durant toute la durée de la manifestation. Il a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves. Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique de la marche ou de la course à pied en terrain accidenté et de contrôler tous ces documents.

Il est constitué de la façon suivante :

- Le président de l'ASCEE organisatrice,
- La vice-présidente sport de l'ASCEE organisatrice,
- Le délégué régional de l'ASCEE organisatrice,
- Un membre du Comité directeur de la FNASCEE (ce dernier ayant voix prépondérante en cas de litige),
- Un représentant de la Commission Permanente Sport.

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se bornera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident.



Les litiges seront examinés et tranchés par le Comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du Comité Directeur de la FNASCEE prennent seuls leur décision ( ce dernier ayant voix prépondérante).

**Les décisions de ce comité sont sans appel.**

### **Article 6 - Les épreuves**

Le challenge comprendra une course de 21 km pour un dénivelé positif de 800 m. Cette course sera chronométrée et fera l'objet d'un classement.

Un descriptif complet du parcours est joint dans le dossier d'inscription.

Les candidats qui le souhaitent peuvent également participer à la course des 49 kms d'un dénivelé positif de 1300 m ou d'un mini-raïd de 10 kms.

De même, sera proposé une randonnée-marchée de 21 km et une randonnée-marchée de 12 km, en empruntant différents chemins des communes de Saint-Avé, Saint-Nolff et de Monterblanc.

Les concurrents devront indiquer à l'inscription leurs choix de marches ou de courses.

### **Article 7 - Postes de contrôle**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et sont des endroits de pointage obligatoire pour les concurrents. Tout concurrent retardé pour secours/assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier.

### **Article 8 - Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle et lui remettre son dossard.

Une navette pour la récupération des abandons sera mise en place à partir de Saint Nolff et de Monterblanc.

### **Article 9 - Assistance médicale**

Une équipe médicale sera présente toute la durée de l'épreuve. Elle sera assurée par un réseau de postes de contrôles et de postes médicaux composés de Médecins, Secouristes, ambulances, des contrôleurs, signaleurs, une équipe de serre-file. Tous ces moyens seront en liaisons radios.

Elle est habilitée à mettre hors courses tout concurrent inapte à continuer l'épreuve mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

### **Article 10 : Catégorie de participants et récompenses**

La course reprendra les catégories d'âge de la FFA ou FFME pour l'année 2008 aussi bien pour les concurrents masculins que pour les féminines.



Un classement par équipe sera établi sur la base du cumul des temps des 4 premiers coureurs de chaque ASCEE. Si une ASCEE ne dispose pas de 4 coureurs, elle se verra attribuer pour chaque coureur manquant le temps du dernier coureur arrivé (à condition de présenter au moins 2 coureurs sur la ligne de départ).

L'ASCEE déclarée vainqueur sera celle dont le cumul des 4 temps sera le plus faible, elle se verra remettre le TROPHEE FNASCEE.

L'ASCEE déclarée seconde se verra remettre la coupe du ministre.

**Par ailleurs, des coupes ou récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.**

### **Article 11 : Obligations des participants**

Le port du dossard est obligatoire à l'avant et pendant la totalité de la course. L'équipement de tous les concurrents sera vérifié au **départ** et à **l'arrivée**.

### **Article 12 : Assurance**

L'ASCEE organisatrice est assurée par le contrat fédéral en "responsabilité civile" et les participants sont couverts en individuelle accident. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent.

Toutefois, si le participant estime que les garanties sont insuffisantes, il lui appartient de souscrire des garanties complémentaires.

L'ASCEE et la FNASCEE déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association).

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours).

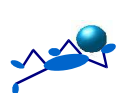
Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime.

Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement signé.

### **Article 13 : Environnement et respect**

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de courses, ainsi que le code de la route. Les concurrents s'engagent aussi à respecter les sites et les bois traversés, sans jeter de débris. Tout concurrent surpris au non-respect de cette charte se verra éliminé du trail.



### **Article 14 - Droits à l'image**

Tous les concurrents du Trail abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation.

Ces images pourront être utilisées sur tous supports.

### **Article 15 : Conditions d'annulation**

Le participant sera remboursé de ses frais de séjour selon le barème suivant quel que soit le motif d'annulation :

- plus de 60 jours avant le challenge	100 %
- entre 30 et 60 jours avant le challenge	80 %
- entre 7 et 30 jours	50 %
- moins d'une semaine (7 jours)	0 %

### **Article 16 : Acceptation du règlement**

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérant en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés.

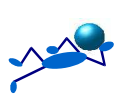
Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à la diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

### **Article 17 : Cas de force majeure**

En cas de force majeure, l'ASCEE organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

### **Article 18 : Responsabilités des Présidents**

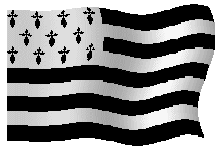
Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du Président de l'ASCEE d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la Commission de Discipline de la Fédération Nationale des ASCEE.



**LE PARCOURS DU 3<sup>ème</sup> TRAIL EQUIPEMENT DECOUVERTE  
DECOUVREZ LE SITE DU TRI CONDAT HENT**

<http://www.tricondat.com/>

Que veut dire Tri Condat Hent ?

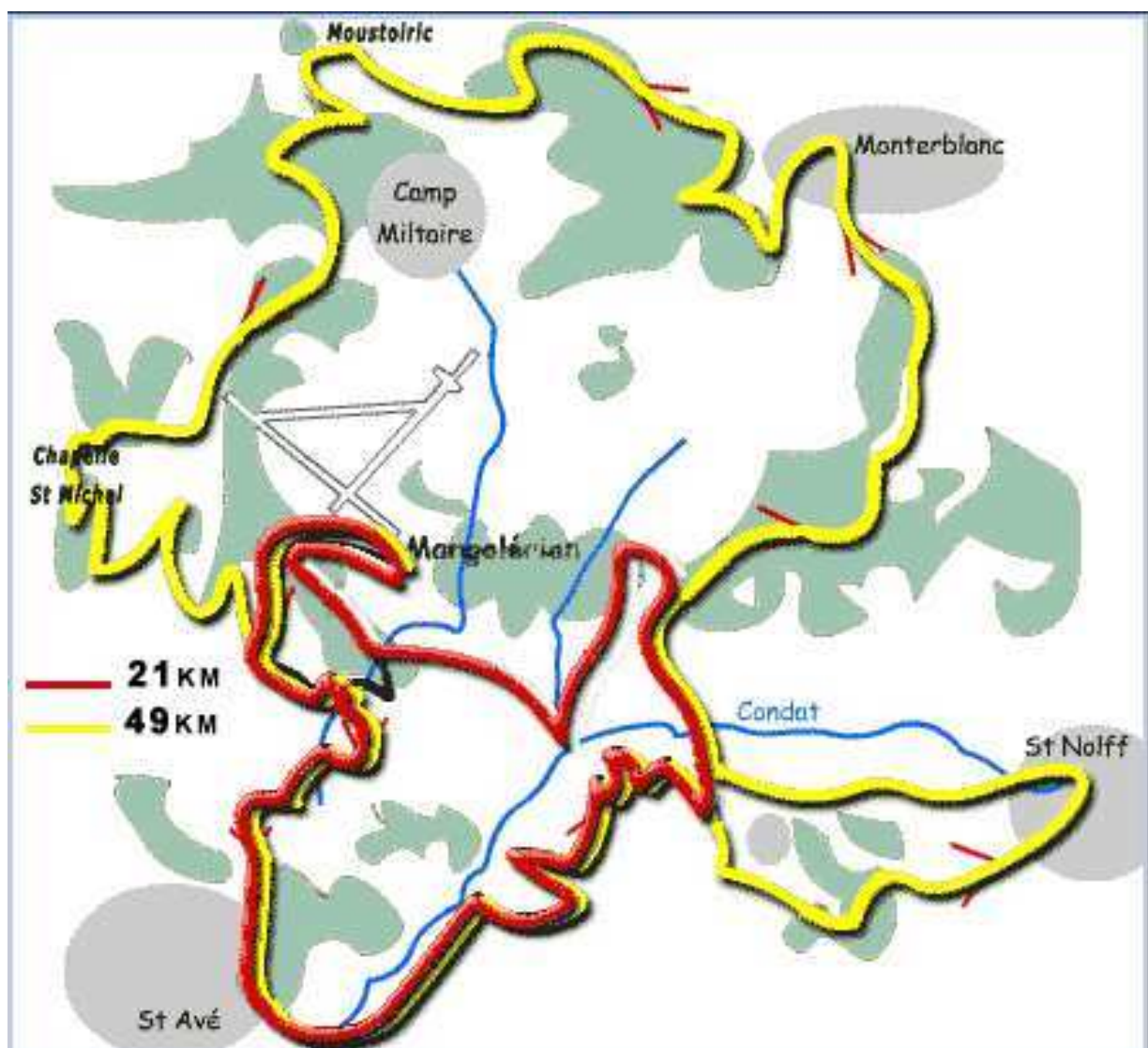


Tri : C'est le chiffre Trois

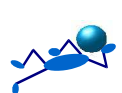
Condat : C'est la vallée qui sépare les communes de St Nolff, St Avé, Monterblanc

Hent : C'est le chemin

donc traduction de Tri Condat Hent : C'est le chemin qui relie par la vallée les 3 communes de St Nolff, St Avé et Monterblanc.



Dans une forêt vallonnée quasiment pas de route, beaucoup de sous bois. Le paysage est magnifique. Les chemins et sentiers empruntés sont agréables, reposants, au milieu d'une nature vraie, verte et parfois sauvage. Le circuit n'est pas spécialement plat avec une bonne montée "la butte de César". Ces circuits plaisent aux différents coureurs qui apprécient les dénivelés non identiques mais praticables par tous.



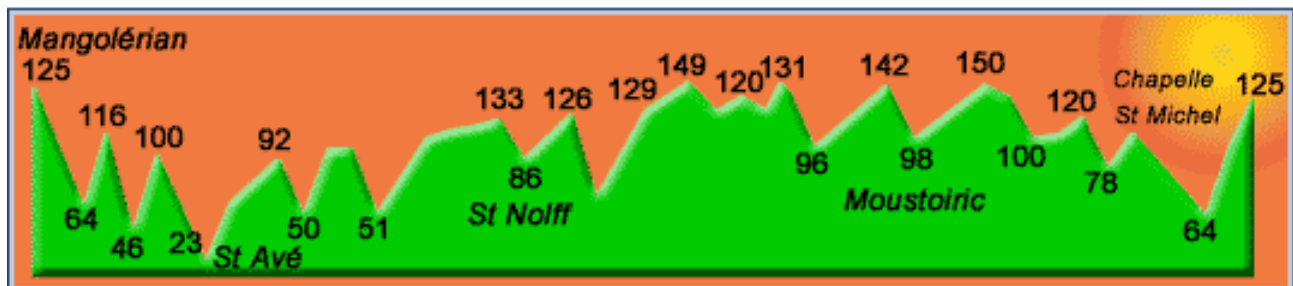
Départ du site de Mangolérian pour un parcours qui vous fera également traverser les communes de St Nolf et St Avé.

Environ 1 km de bitume va vous amener dans les bois où vous serez face à une très forte descente qui va provoquer quelques engorgements. Si vous êtes pressés positionnez vous dès le début, ...

95% de chemins et sentiers. Attention la fin se termine par une côte.

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours (pointage obligatoire des concurrents).

### PROFIL DU TRAIL ET DES RANDONNÉES



Le 21 km : Dénivelé positif : 800 mètres. Départ : 10h00.

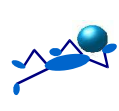
Le 49 km : Dénivelé positif : 1300 mètres. Départ : 9h00.

Les 10 km : départ 10h10 (avec la randonnée 12 km).

Les randonnées empruntent le même site que le Trail Équipement.

La randonnée 21 km : départ 9h05.

La randonnée 12 km : départ 10h10 (avec la course des 10 km)



## L'HÉBERGEMENT

Camping du Haras  
Lan Parcarre Aérodrome  
56250 Monterblanc

Téléphone : 02 97 44 66 06  
Télécopie : 02 97 44 49 41  
campingvannes@free.fr  
<http://campingvannes.free.fr/>

**Coordonnées GPS :** 47°43'51" nord  
02°43'39" ouest.  
**Latitude 47.73035**  
**Longitude -2.72795**



Le camping, idéalement situé entre ciel et mer vous permettra de visiter toute la région de Vannes et du golfe du Morbihan tout en profitant du calme de la proche campagne. Vous pourrez également vous adonner aux plaisirs de la farniente autour des piscines ou pratiquer les sports les plus extrêmes

Le camping a une superficie de 2,5 hectares sur une propriété de 14 hectares. Il dispose de 140 emplacements (40 mobil homes ou chalets et 100 emplacements de camping) dans un cadre boisé et une ambiance familiale.

Il est classé 3 étoiles, Camping Qualité et Qualité Tourisme.



Des mobil-homes et chalets sont loués à la semaine en saison, et au week-end hors juillet/août.

Le camping est équipé pour fonctionner toute l'année.

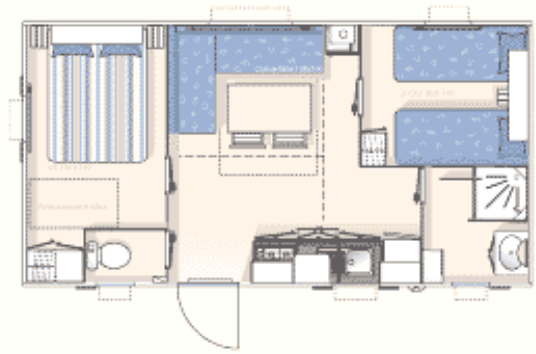


## LES MOBIL-HOMES

Tous les mobil-homes sont sur des emplacements d'au moins 100 m<sup>2</sup> et disposent d'une aire de pique-nique en bois exotique. Ils sont tous équipés d'une batterie de cuisine. **Vous devez prévoir vos draps, duvet, couvertures, couette et linges de toilettes** (possibilité de location sur place de draps = 5,00€, couettes = 10,00€).

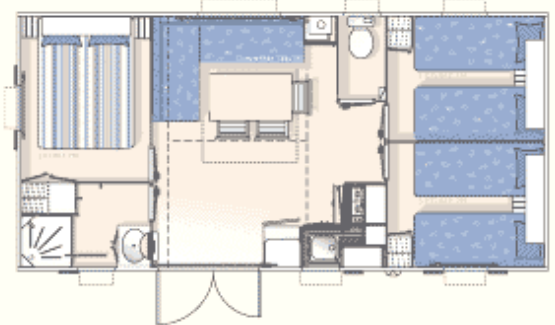
### Mobil-home O'HARA 2 chambres

Il dispose de 2 chambres, d'une grande cuisine, d'un grand salon, d'une salle d'eau avec douche et WC séparé. La chambre parent peut accueillir un lit bébé.

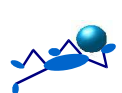


### Mobil-home O'HARA 3 chambres

Il dispose de 3 chambres, d'une grande cuisine, d'un grand salon, d'une salle d'eau avec douche et WC séparé.



**Extrait des conditions de location :** "Dépôts de garanties par n° de carte bancaire demandées à votre arrivée. Ce sont des garanties en cas d'éventuelles dégradations du matériel ou si le ménage doit être refait après votre départ".





## LES ÉQUIPEMENTS

### Salle de loisirs.

#### Piscines chauffées à 28°

Un grand bassin avec une nage à contre courant.

Un bassin de réception de toboggan.

Un toboggan de 32 mètres de long.

Un petit bain avec champignon à eau et mini toboggan.

Un château gonflable.

Ouverture de début mai à fin septembre.



### Multi-sports, tennis, hand, foot, basket.

### Jeux pour enfants.

### Mini parc animalier.

### Château gonflable.

### Tennis de table.



## PROGRAMME

### Jeudi 7 mai 2009

#### A partir de 16h00 ⇒ Au camping du Haras à Monterblanc

- Accueil des participants
- Remise des dossards
- Remise des clefs
- Présentation des épreuves et des parcours
- Verre de l'amitié
- Repas

### Vendredi 8 mai 2009

A partir de 6h30 pour les lève-tôt ⇒ Petit déjeuner

8h45 ⇒ Déplacement vers le lieu de départ des épreuves  
(Au choix en car ou en séance d'échauffement !!! lieu distant de 3 kms)

9h00 ⇒ Départ du Trail 49 km

9h05 ⇒ Départ de la randonnée 21 km

**10h00 ⇒ Départ du Trail 21 km**

10h10 ⇒ Départ du Trail 10 km et départ de la randonnée 12 km

Arrivée des 1<sup>er</sup> concurrents du Trail 21 km vers 11h45

Déjeuner du midi sur place (plateau repas)

A partir de 14h00 ⇒ Remise des prix du 3<sup>ème</sup> Trail Équipement

15h00 ⇒ Remise des prix et tirage au sort du Tri Condat Hent (1000€ de prix)

#### **Pour les accompagnateurs :**

⇒ Possibilité de vous emmener en quelques points de passage de la course pour supporter vos favoris : Saint-Nolff, Saint-Avé.

⇒ Possibilité de visite du Musée du Cidre du Pays Vannetais sur la commune de Le Hézo.

A partir de 19h00 ⇒ Repas animé à Mangolérian

Puis retour au Camping du Haras pour la nuitée.

### Samedi 9 et dimanche 10 mai 2009

LIBRE...récupération de la soirée pour les uns, visite libre du plus beau golfe du monde et de ses îles paradisiaques pour les autres, etc...



## COMITÉ D'ORGANISATION

### Les membres de la Commission Sports de l'ASCEE 56 :

Christophe BEDARD                      Président ASCEE 56  
[christophe.bedard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christophe.bedard@developpement-durable.gouv.fr)

Cathy SELLIN                              Vice-présidente Sports  
[catherine.sellin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:catherine.sellin@developpement-durable.gouv.fr)

Maryvonne HENRIO                      Secrétaire

Renée JEANNET                          Membre du bureau

Patrick LAMART                          Secrétaire Adjoint

Patrick LE BRUN                          Membre du bureau

**et tous les membres du Comité Directeur de l'ASCEE 56 ainsi que les bénévoles qui se mobilisent pour cette organisation.**



**A RETENIR : Une seule fiche d'inscription par adhérent**  
**Date limite d'inscription 28 février 2009**

**Adhérent ASCEE**

Marcheur(se)                       Coureur(se)                       Accompagnateur(trice)

Indiquez votre choix d'épreuve (distance) : .....

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Sexe     F     M              Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse personnelle complète \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_                      Mobile \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Club (le cas échéant) \_\_\_\_\_

N° Licence (joindre copie de la licence en cours de validité pour la saison 2008) \_\_\_\_\_

Ou date du certificat médical (joindre l'original du certificat médical) \_\_\_\_\_

ASCEE d \_\_\_\_\_ n° de carte \_\_\_\_\_

**N'oubliez pas de vous munir de votre original de carte d'adhérent**  
**(Elle vous sera réclamée dès votre arrivée)**

**Votre taille de maillot     S     M     L     XL (coureur uniquement)**

**AYANT(S) DROIT(S)** : (époux, épouses, concubins et concubines, et enfants **majeurs** de l'agent)

Marcheur(se)                       Coureur(se)                       Accompagnateur(trice)

Indiquez votre choix d'épreuve (distance) : .....

Nom et Prénom \_\_\_\_\_

Sexe     F     M              Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse personnelle complète \_\_\_\_\_

 \_\_\_\_\_                      Mobile \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Club (le cas échéant) \_\_\_\_\_

N° Licence (joindre copie de la licence en cours de validité pour la saison 2008) \_\_\_\_\_

Ou date du certificat médical (joindre l'original du certificat médical) \_\_\_\_\_

ASCEE d \_\_\_\_\_ n° de carte \_\_\_\_\_

**N'oubliez pas de vous munir de votre original de carte d'adhérent**  
**(Elle vous sera réclamée dès votre arrivée)**

**Votre taille de maillot     S     M     L     XL (coureur uniquement)**

